

ARRETE N° 17/2019

Portant réglementation temporaire de la circulation en agglomération

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRAENHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
VU le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 413-1 ;
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
VU la demande formulée par la société SPIE CITYNETWORKS - GEISPOLSHHEIM,

A R R E T E

Art. 1 : La société SPIE CITYNETWORKS, pour les travaux de réparation de conduite TELECOM,

Art. 2 : du 23 mai au 23 juillet 2019, la circulation des véhicules dans la **rue du Moulin au n° 6** est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Ⓜ Le dépassement des véhicules est interdit,
- Ⓜ La circulation des véhicules sera alternée si nécessaire au droit des travaux

Art. 3 : La société SPIE CITYNETWORKS en charge des travaux, mettra en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière

Art. 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de l'intervention.

Art. 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures

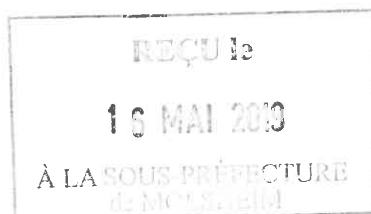
Art. 6 : Le présent arrêté sera publié et inséré au registre des arrêtés de la commune.

Art. 7 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Art. 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental du Bas-Rhin (PAT/DRTD/SDTGE)
- Monsieur le Président du SELECT'OM
- Monsieur le Directeur de la Société SPIE CITYNETWORKS.

Arrêté certifié exécutoire en vertu de sa transmission
le 14 mai 2019 et de son affichage le 14 mai 2019.



Fait à Traenheim le 14 mai 2019
Le Maire :
Gérard STROHMENGER

